

au clair, car il semble que l'on demande encore aux instituteurs du Manitoba de signer ces cartes?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous tenons à dissiper tout malentendu qui aurait pu surgir à ce sujet. Je vais transmettre la question de mon honorable ami au ministre du Travail, qui pourra peut-être s'en occuper lundi ou mardi.

(Plus tard)

M. George Muir (Lisgar): Je voudrais poser une question au premier ministre découlant de la réponse qu'il a donnée à l'honorable député de Churchill. Le premier ministre a dit qu'il s'entreferait de la question avec le ministre du Travail et lui ferait faire rapport lundi. Je me demande si, au cours de son entretien avec le ministre du Travail, il lui parlerait de l'opportunité d'écrire sous peu aux divers districts d'assurance-chômage, afin de dissiper ce malentendu?

Le très hon. M. Pearson: Eh bien, monsieur l'Orateur, je crois savoir, mais comme le ministre n'est pas ici, je ne peux pas vérifier sur-le-champ, que la chose a déjà été faite. Je voudrais aller aux renseignements et faire rapport à ce sujet lundi.

(Texte)

QUESTION ADRESSÉE AU CABINET

CRÉATION D'UN TRIBUNAL D'ARBITRAGE POUR RÉGLER LES LITIGES SCOLAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice, dont le sujet relève de son ministère, je crois.

Le gouvernement a-t-il l'intention de se rendre à la demande du Conseil de vie française et de créer un tribunal d'arbitrage qui réglerait les litiges scolaires de nature culturelle entre les groupes ethniques et les gouvernements provinciaux?

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, vu qu'il s'agit là d'une question de politique dont le gouvernement aura à décider, elle sera annoncée en temps utile.

(Traduction)

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LES GRANDS LACS—DÉCLARATION DU PRÉSIDENT AU SUJET DU RÔLE DES CURATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Monsieur le juge Dryer,

président du conseil de tutelle composé de trois membres qui s'occupe du problème de la navigation sur les Grands lacs, a-t-il fait savoir au gouvernement que le conseil sous sa forme actuelle cessera bientôt d'exister?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Pas à ma connaissance, monsieur l'Orateur, mais je devrai vérifier auprès du ministre du Travail qui n'est pas à la Chambre aujourd'hui. Si je peux fournir d'autres précisions, je le ferai volontiers.

LE REMANIEMENT DE LA CARTE ÉLECTORALE

INSTITUTION DE COMMISSIONS DE DÉLIMITATION ET REVISION DE LA REPRÉSENTATION

La Chambre en comité, sous la présidence de M. Lamoureux, passe à la suite de la discussion, interrompue le jeudi 16 avril, sur le bill C-72, présenté par l'honorable M. Pickersgill (au nom de M. Pearson), loi prévoyant l'établissement de commissions de délimitation des circonscriptions électorales chargées de faire rapport sur la revision de la représentation des provinces à la Chambre des communes, et prévoyant la revision de cette représentation en conformité dudit rapport.

Sur l'article 6—*Nomination d'un président, etc.*

L'hon. M. Pickersgill: J'aimerais dire quelques mots, monsieur le président, au sujet de l'amendement qu'a proposé l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Pour refaire un peu l'histoire de la question, j'aimerais rappeler aux honorables membres du comité le débat, à l'étape de la deuxième lecture, et les observations que j'avais faites alors en marge de cet article. Je me vois presque obligé d'ennuyer le comité par des répétitions, car à mon sens il est très important que le compte rendu soit absolument précis. Mes observations figurent à la page 777 du hansard. Je vais tâcher de vous les relire aussi rapidement que possible, car je sais qu'il est difficile de répéter ces choses et de les rendre quand même intelligibles. Ce jour-là, le 10 mars, j'ai déclaré:

Nous avons passé ensuite au problème très complexe que pose la composition des commissions.

Je supposais, à ce moment-là, que, comme le comité l'a admis hier soir après y avoir pensé, il y aurait dix commissions.

Je crois avoir exprimé l'avis que l'expérience du Manitoba à l'égard du remaniement électoral avait été très satisfaisante. Je parle de mémoire et j'aimerais qu'on me reprenne si je me trompe, mais je crois que l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre a dit la même chose. Au Manitoba, le juge en chef de la province, le président de l'Université et le directeur général des élections ont été désignés dans la loi par leur fonction et non nommément. En conséquence, la commission